



Dagneux, le 17 novembre 2014

**INFORMATIONS A L'ATTENTION
DES RIVERAINS DU CHEMIN DES
CHAPOTIERES**

Objet : mise en place de deux zones de circulation chemin des Chapotières

Madame, Monsieur,

Le 17 juillet dernier, nous avons organisé une réunion publique dans le quartier des Chapotières sur le thème de la sécurité routière. De nombreux riverains ont participé à cette réunion et nous les en remercions.

Lors de cette réunion, nous avons évoqué ensemble les différentes mesures susceptibles de faire diminuer la vitesse et l'affluence sur cette voirie. En effet, il a été mis en évidence que de nombreux automobilistes non riverains l'empruntent comme raccourci pour éviter le carrefour dit « du Petit Nice » entre la route de Bourg et la route de Ste Croix. Toutefois, le chemin des Chapotières n'est pas dimensionné pour accueillir ce surcroît de trafic.

Dans ces conditions, lors de cette réunion, nous avons envisagé de créer deux « zones de circulation » indépendantes sur cette voirie, l'une partant de la route de Ste Croix jusqu'au lotissement « les Jardins d'Elliot », l'autre partant de la route de Bourg jusqu'à ce même lotissement. Cette solution a été approuvée à l'unanimité par les participants.

Dans les faits, des panneaux « voie sans issue » et « sens interdits » seront mis en place très prochainement selon les dispositions indiquées sur le plan ci-joint et qui seront reprises dans l'arrêté de circulation en cours de rédaction. Ainsi, les automobilistes ne seront plus autorisés à passer d'une zone de circulation à l'autre et ne pourront donc plus emprunter le chemin des Chapotières de part en part.

J'anticipe ici la demande qui pourrait venir d'autoriser néanmoins les riverains à emprunter le chemin des Chapotières sans restriction par l'ajout d'indications « sauf riverains » sur les panneaux « sens interdit ». Ce type d'exception n'est pas souhaitable car il apporte de la confusion et complique le travail de la police municipale et de la gendarmerie chargées de faire appliquer le code de la route.

Les élus, les services techniques de la mairie et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Bernard SIMPLEX

